

DESCRIPTION DU VÉHICULE 40ACA2

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, le Port-Dieu, 69003 LYON.
- 0.2 Marque : RENAULT.
- 0.3 Châssis : châssis-cabine pour CAM ou YASP.
- 0.4 Type : 40ACA2. Versions : 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine A
36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine B
33 - 36 - 39 - 45 cabine C.

0.5 Puissance administrative : 17 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, avant 2 roues simples, arrière 2 roues jumelées. Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 285/70 R 19.5 (2,725).
Option : 10 R 22.5 (3,110)
9,00 R 20 (3,110) uniquement en porteur solo.
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge :	13000	13000	13000	13000	13000
2.2 Poids total roulant autorisé :					
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :	16500	16500	16500	16500	16500
2.2.2 Avec système de freinage de remorque :	néant	19000	21000	26000	28000
2.4 Charge maximale admissible :					
2.4.1 Sur l'essieu 1 :	4300				
2.4.2 Sur l'essieu 2 :	9200				
2.5 Vole avant :	1,875				
2.6 Vole arrière :	1,734				
2.7 Empattement :	3,000	3,370	3,670	3,970	4,370

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.									
2.8.0 Total :	3585	3626	3645	3663	3705	3816	3897	3973	4051
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2401	2419	2379	2428	2441	2442	2502	2520	2544
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1184	1207	1266	1235	1264	1374	1395	1453	1507
2.9 Porte-à-faux avant :						1,278			
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,662	1,912	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.11 Longueur hors-tout :	5,940	6,560	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :						2,310			

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites min pour le véhicule carrossé.									
2.8.0 Total :									
2.8.1 Sur l'essieu 1 :									
2.8.2 Sur l'essieu 2 :									
2.9 Porte-à-faux avant :						1,278			
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Mini sans ferrures ni accés.	1,494	1,736	1,894	2,122	2,512	2,876	3,122	3,324	3,814
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accés.	1,820	2,104	2,296	2,598	2,972	3,360	3,556	3,752	4,102
2.10.3 Maxi avec ferrures ni accés.	1,940	2,224	2,416	2,678	3,092	3,480	3,676	3,872	4,222
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,218	6,872	7,364	7,926	8,940	9,928	10,424	10,920	12,000
2.12 Largeur hors-tout maxi :						2,300			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge.									
2.13.1 Distance mini :	0,379	0,422	0,476	0,495	0,588	0,694	0,746	0,798	0,966
2.13.2 Distance maxi :	0,549	0,606	0,677	0,713	0,818	0,936	0,965	1,012	1,144
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :									0,422

CHASSIS-CABINE

2.7 Empattement :	3,670	3,970	4,370	4,770	5,170	5,470	5,770	6,500
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.					
2.8.0 Total :	3758	3776	3818	3920	4010
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2471	2522	2558	2541	2620
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1287	1254	1260	1379	1466
2.9 Porte-à-faux avant :					1,278
2.10 Porte-à-faux arrière :	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277
2.11 Longueur hors-tout :	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025
2.12 Largeur hors-tout :					2,310

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites min pour le véhicule carrossé.					
2.8.0 Total :					
2.8.1 Sur l'essieu 1 :					
2.8.2 Sur l'essieu 2 :					
2.9 Porte-à-faux avant :					1,278
2.10 Porte-à-faux arrière :					
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,402	1,696	2,042	2,418	2,672
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,668	2,078	2,592	3,002	3,296
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,908	2,198	2,672	3,122	3,416
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,870	7,446	8,520	9,570	10,164
2.12 Largeur hors-tout maxi :					2,300
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge.					
2.13.1 Distance mini :	0,445	0,460	0,525	0,598	0,601
2.13.2 Distance maxi :	0,648	0,680	0,778	0,890	0,913
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :					0,972

CHASSIS-CABINE

2.7 Empattement :	3,370	3,670	3,970	4,370
-------------------	-------	-------	-------	-------

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIDR 06.02.26 H.
- 3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.
- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 102.
- 3.4.2 Course (mm) : 126.
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174.
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 ± 0,5/1.
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 144.
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2500.
- 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 63,5.
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1400.
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2880.
- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir de carburant : 130 litres.
Sur demande, d'autres réservoirs peuvent être montés : 200 ou 300 litres.
Version benne : 130 litres ; option : 200 litres.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur débroyable.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : sortie gauche 90 ;
sortie droite 90 ;
sortie verticale : pour BV méca 81, pour BV auto 82.
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875.
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche ou verticale.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
- Boîte I (S 6.36) (6,9) mécanique 6 rapports + 1 M. AR.
- En option : Boîte II (S 6.36) (7,4) mécanique 6 rapports + 1 M. AR (porteur et porteur-remorqueur)
Boîte III (S 6.36 + GV) mécanique 6 rapports + 1 M. AR doublé par un surmultiplicateur (porteur solo)
Boîte IV (M643) automatique 4 rapports + 1 M. AR (porteur solo)
Boîte V (G 409) mécanique 9 rapports + 1 M. AR (porteur-remorqueur).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec (BV méca) - convertisseur de couple (BV auto).
- 4.2.1 Mode de commande : mécanique (BV méca) - hydraulique (BV auto).
- 4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 285/70R19.5 - 275.
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec boîte et rapports de pont montés en série :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapports du pont		Démultiplications totales	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
		1	2		
1	1/6,93	1/4,36		31,60	3,14
2	1/4,03	ou autres rapports possibles		18,55	6,62
3	1/2,36			10,76	15,09
4	1/1,40	1/4,63		6,38	25,45
5	1/1,00	1/5,13		4,56	35,60
6	1/0,80	1/5,86		3,69	44,48
M. AR	1/6,22			28,56	5,72

En porteur solo uniquement, rapports 1/4,56 et 1/5,13 pneumatique 285/70 R 19.5.

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplication des boîtes II - III - IV et V et utilisations :

UTILISATION	BOITE TYPE	DEMUTIPPLICATION de la BOITE de VITESSES						
		RAPPORTS de PONT						
		1	2	3	4	5	6	M. AR
PORTEUR	II	1/7,43	1/4,32	1/2,57	1/1,62	1/1,21	1/1,00	1/6,67
	PNEUMATIQUE							
	285/70R19.5	1/3,42	1/3,73	1/4,10	1/4,56	1/4,63	1/5,13	1/5,86
	10R22.5 9.00R20	X	X	X	X		X	
PORTEUR-REMORQUEUR	285/70R19.5			X	X	X		

UTILISATION	BOITE TYPE	DEMUTIPPLICATION de la BOITE de VITESSES						
		RAPPORTS de PONT						
		1	2	3	4	5	6	M. AR
PORTEUR	III	1/7,43	1/4,32	1/2,57	1/1,88	1/1,36	1/1,00	1/6,67
	PNEUMATIQUE							
	285/70R19.5	1/3,42	1/3,73	1/4,10	1/4,56	1/4,63	1/5,13	1/5,86
	10R22.5 9.00R20	X	X	X	X		X	

UTILISATION	BOITE TYPE	DEMUTIPPLICATION de la BOITE de VITESSES						
		RAPPORTS de PONT						
		1	2	3	4	5	6	M. AR
PORTEUR	IV	1/3,38	1/2,09	1/1,39	1/1,00	1/5,67		
	PNEUMATIQUE							
	285/70R19.5	1/3,42	1/3,73	1/4,10	1/4,56	1/4,63	1/5,13	1/5,86
	10R22.5 9.00R20	X	X	X	X		X	

UTILISATION	BOITE TYPE	DEMUTIPPLICATION de la BOITE de VITESSES						
		RAPPORTS de PONT						
		1	2	3	4	5	6	M. AR
PORTEUR-REMORQUEUR	V	1/7,15	1/3,74	1/1,88	1/1,00	1/0,65	1/6,54	
	PNEUMATIQUE							
	285/70R19.5	1/3,42	1/3,73	1/4,10	1/4,56	1/4,63	1/5,13	1/5,86
	10R22.5 9.00R20	X	X	X	X		X	

4.5 Vitesses maximales théoriques au régime de régulation à vide de 2880 tr/min avec pneumatique 285/70 R 19.5 :

Boîte	RAPPORTS de PONT						
	1	2	3	4	5	6	M. AR
Boîte I	130	127	115	104	92	101	
Boîte II							
Boîte III							
Boîte IV	138	127	115	104	100		
Boîte V							

- 4.6 Compresseur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui, sauf véhicules limités par chaîne cinématique.

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : 1 essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 1 lame, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 2 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.

5.2 Essieu 2 : 1 pont rigide, 2 ressorts paraboliques à 3 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 4 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
Suspension pneumatique composée de : - 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
- 1 barre stabilisatrice.

L'air nécessaire est fourni par 2 réservoirs de 30 litres dans le cas de la suspension pneumatique réglable de l'extérieur et 1 réservoir de 30 litres dans le cas de la suspension pneumatique non réglable. Cette suspension implique une augmentation de poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	33	36	39	45	51	54	57	65
Diamètre de braquage	12,50	13,54	14,30	15,20	16,94	18,76	19,72	20,67	23,00

7 FREINAGE

7.1 Frein de service :

Porteur solo : à deux circuits indépendants.
- Freinage à transmission oléopneumatique commandant les freins à disque de l'essieu 1.
- Freinage à transmission pneumatique commandant les freins à tambour de l'essieu 2.
La pression délivrée aux freins des roues arrières, Desserrage mécanique possible par vis et écrou.

Porteur-remorqueur : à deux circuits indépendants. Un circuit essieu 1 oléopneumatique et un circuit essieu 2 pneumatique. Ces deux circuits sont commandés au pied par un robinet double à pédale. L'essieu 1 est alimenté par une valve de réduction pilotée par un dispositif de correction asservi à la charge, monté sur le circuit pneumatique de l'essieu 2.

7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.

7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits de frein de service.

7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissent sur les freins à ressort des roues arrières. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : oléopneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.

7.5.2 Frein de secours : oléopneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : air sous pression.

7.6.2 Frein de secours : air sous pression.

7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts.

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs d'air comprimé de 15 litres plus 1 réservoir de 15 litres pour porteur-remorqueur.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton-poussoir sur tableau de bord.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.

7.8.2 Frein de secours : à disques ou tambours.

7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

7.9 Ralentisseur : sur échappement. En option, électromagnétique sur transmission.

7.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur-remorqueur. Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : en option.

7.10.2 Dispositif de freinage de la remorque : en option. En cas de rupture d'une des caisses de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.

8.3 Nombre de places assises : versions A et B : 2/3 places ; version C : 3/4 places.

8.4 Sièges : versions A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette ; en option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
Version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette ; en option : 1 siège conducteur réglable et 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.

8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 ; version C : 4.

8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

- 2 glaces descendantes sur chaque porte avec versions A et B

- 4 glaces descendantes sur chaque porte avec version C

- Sans ou 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine

- 1 glace fixe sur chaque panneau latéral.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Para-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Dispositif de protection latérale : non.

8.9 Dispositif de protection contre l'encastrement : non, équipement fourni sur demande.

- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section oméga et de deux supports, à monter sous l'extrémité des longerons.

- La fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.

9.2 Feux de croisement : 2 Incorporés aux feux de route.

9.3 Feux de position avant : 2 Incorporés aux feux de route.

9.4 Feux rouges arrière : 2.

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouges.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2 indépendants.

9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des Indicateurs de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

9.12 Feux d'encastrement :

9.12.1 Avant : 2 indépendants.

9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.

10.1.2 Lave-glace : 2.

10.1.3 Hétrouviseurs : côté gauche 1, côté droit 3 dont 1 d'accostage et 1 grand angle.

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.

10.2 Marques d'identification :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier avant cabine.

10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue extrême arrière.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
I	Code	II	Caractéristiques	II	Caractéristiques du	I											
	(Constructeur)	I	générales	II	véhicule	I											
10.2.4 Le numéro d'identification commence à :																	
V	F	6	4	0	A	C	A	0	0	0	0	0	1	2	0	4	

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur porte gauche.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.

11.3 Pression de disjonction : 8,4 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,2 bars.

11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 7,2 bars.

11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné).

Inscriptions

Orange

Bleu

Rouge

Narrais

Affectation

Circuit frein essieu 1

Circuit frein essieu 2.

Remorque

Auxiliaire.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACA000002349 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACA2, versions 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65, livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF640ACA00000703.

Fait à LYON, le 4 Juillet 1990

Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines

J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 56301

Fait à LYON, le 6 Juillet 1990

Pour le Directeur, l'Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

M. BOUTARD

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACA2

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà notifié le 6.7.90 (RT 56301 - 28.9.90 (RT 5865) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires relatant aux tableaux. Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACA00001264.

LYON, le 20 Mars 1991

Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines

J. L. PRAT

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE sous le numéro RT 5946

LYON, le 20 Mars 1991

Pour le Directeur, l'Ingénieur en Chef des Instruments de Mesure

J. HEDOUET

V.F.C. = 5509 114 01

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 3)

1. Genre* : CAM ou VASP

2. Marque : RENAULT

3. Type : 40ACA2.

Versions* : ~~30~~ ~~33~~ ~~36~~ ~~39~~ ~~45~~ ~~51~~ ~~54~~ ~~57~~ ~~65~~ cabine A

~~36~~ ~~39~~ ~~45~~ ~~51~~ ~~54~~ ~~57~~ ~~65~~ cabine B

~~33~~ ~~36~~ ~~39~~ ~~45~~ cabine C

10. Poids total autorisé en charge** : ~~13,0~~ 13,0 ~~13,0~~ ~~13,0~~ ~~13,0~~ tonnes

12. Poids total roulant autorisé * :

- Avec remorque

~~masse d'un freinage à inertie~~ : ~~16,5~~ 16,5 ~~16,5~~ ~~16,5~~ ~~16,5~~ tonnes

- Avec dispositif

de freinage de remorque : néant 19,0 ~~21,0~~ ~~26,0~~ ~~28,0~~ tonnes

4. Numéro d'identification(1)

NF646ACAbbbb1555

14. Niveau sonore de référence B(A)* : gauche 90 - vertical pour BV méca : 81

pour BV auto : 82

6. Source d'énergie : gazole

7. Puissance administrative : 17 CV

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 ou 2 / ~~7~~ ou 6

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Servie Départemental Incendie



Fait à LYON, le :

05 SEP. 1991

(1) A compléter.

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

** Rayer la (les) colonne(s) inutile(s).

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en camion, en camionnette ou en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA : le poids à vide du véhicule carrossé doit être supérieur ou égal à 3864 kg.